



Suite a la demande auprès du TGI

Par **julotte**, le **09/07/2016** à **14:54**

Bonjour à tous et toutes
La succession ne se passant pas très bien, je voudrais prendre un avocat pour une procédure judiciaire au T G
Je voudrais connaître le déroulement de ce dossier et en combien de temps ce dossier sera conclu (différents avec la concubine (ni marié / ni pacsé)
Merci pour vos réponses
Cordialement

Par **Visiteur**, le **10/07/2016** à **01:13**

Bonjour,
Merci de préciser, car ceci est peu compréhensible.
La succession de qui?
combien d'héritiers en ligne directe. Conflit entre qui et qui ?
La concubine de qui ?

Par **julotte**, le **11/07/2016** à **07:40**

Bonjour,
Il s'agit de la succession de notre père , 4 héritiers (3 enfants + son ex-épouse.
Concernant les héritiers aucun (sauf moi) n'a demandé quoi que ce soit à la concubine de notre père (non marié/non pacsé)
Ils ont signé le compte de répartition de la succession (sauf moi) car j'ai constaté beaucoup beaucoup d'irrégularités.
Quand nous étions en bons termes , j'ai réussi à obtenir certains documents mais pas tout malheureusement.
Merci pour votre aide
Cordialement

Par **Lag0**, le **11/07/2016** à **08:17**

Bonjour,rnY a t-il eu un testament ? Car sinon, je ne vois pas à quel titre l'ex-épouse est héritière ?

Par **julotte**, le **11/07/2016 à 10:21**

BonjourrnAu moment du divorce de mes parents dans les années 80 , le notaire a cette époque avait oublié de signer un document (je ne sais plus quel document) maintenant cela se fait automatiquement.Ma mère a le droit d'hériter 1/4 .rnIl n' y a pas de testament.Cette concubine est une étrangère pour les héritiers) ni marié/ni pacsé.rnJe voudrais engager une procédure pas contre ma famille, mais rncontre la concubine qui ne voulait pas que nous récupérions quoi que ce soit de notre père, d'après elle " tout était a elle...rnEn ce qui concerne mes frères et ma mère, malheureusement je n'ai plus aucune nouvelle.rnDonc si j'engage une procédure devant le TGI comment va se dérouler ce dossier et combien de temps cela va t il durer ?rnMerci pour votre aide

Par **Lag0**, le **11/07/2016 à 11:54**

[citation]Au moment du divorce de mes parents dans les années 80 , le notaire a cette époque avait oublié de signer un document (je ne sais plus quel document) maintenant cela se fait automatiquement.Ma mère a le droit d'hériter 1/4 . [/citation]rnY avait-il une donation au dernier vivant ?rnCar sinon, une fois le divorce devenu définitif, l'ex-époux n'est plus héritier.

Par **julotte**, le **11/07/2016 à 12:45**

BonjourrnJe pense que oui